

Le 31 janvier 2023

CENSURE À LA DGAC



Xi Jinping n'a qu'à bien se tenir. Nos managers nous démontrent qu'ils ne valent pas mieux, et s'égarer dans des méthodes dignes des plus grandes dictatures.

Alors que la section locale du CRNA-SE était parfaitement fondée à consulter les ICNA de son organisme, l'administration modifie le pare-feu de la DGAC pour bloquer le site de vote depuis le réseau.

Retour sur cette censure inédite.

DES CONSULTATIONS À TIRE-LARIGOT

Depuis 2016, le SNCTA va de consultation en consultation partout où il espère mettre en place ses expérimentations. Parfois en association avec l'administration, parfois seul, mais toujours avec la coopération de celle-ci, qui lui fournit par exemple des extraits de numéros de sécurité sociale des ICNA du centre, lorsque le prestataire de vote qu'il utilise pour sa consultation le demande.

Espérant affaiblir les syndicats s'opposant à ses expérimentations, le SNCTA, avec l'aide de l'administration, a banalisé ce phénomène de consultation, devenu fréquent.

Oui mais voilà, quand c'est l'UNSA-ICNA qui veut consulter les ICNA, l'administration crie au scandale et fait bloquer le site de vote depuis le réseau DGAC.

UNE CONSULTATION TOUT À FAIT LÉGALE

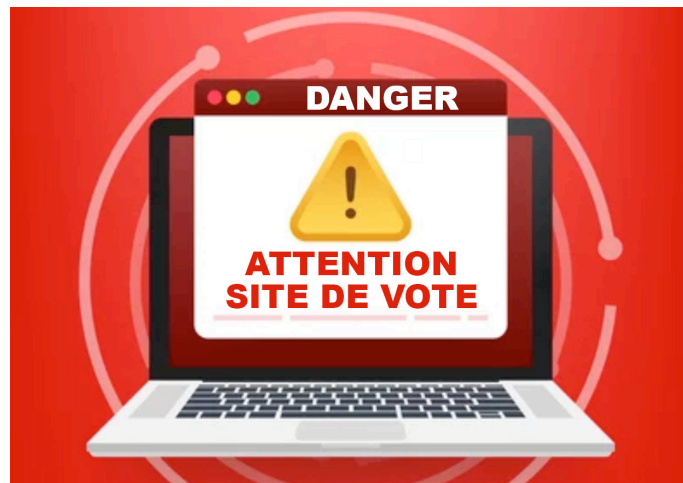
Pourtant, la consultation des contrôleurs du CRNA-SE par l'UNSA-ICNA est aussi légale que lorsqu'elle est à l'initiative du SNCTA. Les règles RGPD qui s'appliquent à l'UNSA-ICNA, au SNCTA, et à l'administration sont les mêmes.

L'UNSA-ICNA n'a outrepassé aucun droit en l'organisant.

Fort heureusement, la DGAC ne contrôle pas l'internet, et tous les ICNA du CRNA Sud-Est avec MU ou en formation peuvent continuer à voter à la consultation depuis leur téléphone ou ordinateur personnel.

Cette tentative d'intimidation de l'administration la déshonore et la révèle comme irresponsable quant au retour à une sérénité tant attendue.

Le Bureau National reste mobilisé auprès de ses représentants locaux, et plus largement auprès de tous les ICNA du centre, afin que ces pressions indignes cessent sans délai, et que l'équité syndicale soit respectée.



L'administration bloque un site légal, certifié conforme aux exigences de sécurité du vote électronique de la CNIL et qui a validé sa conformité RGPD lors de cette certification, à un syndicat largement représentatif au CRNA-SE.

Un acte de censure assumé au plus haut niveau.

UN CRNA À FEU ET À SANG DANS L'INDIFFÉRENCE DE LA DGAC

Comme chaque année au moment de la préparation de l'été, le CRNA-SE se déchire. **Seule l'UNSA-ICNA a recherché l'apaisement, en proposant la seule voie qui permette de sortir de cette impasse : la consultation des contrôleurs dans un processus libre et non faussé.**

Malgré une pétition qui a recueilli une très large majorité de signataires pour exiger que tous les projets soient sur la ligne de départ, le SNCTA et l'administration s'entêtent à vouloir exclure la proposition UNSA-ICNA, répondant parfaitement au cahier des charges de l'administration.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr